

ARRETE
*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
3ème année
GESTION
parcours Qualité, sécurité, environnement*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Licence
3ème année
GESTION
parcours Qualité, sécurité, environnement

est composée comme suit :

- Madame BOUJENDAR Sarah, maître de conférences
- Madame DE CONTO CASALTA Christine, vacataire - non fonctionnaire
- Monsieur EL AKREMI Assâad, professeur des universités
- Madame GUERIN Justyna Kunicka, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 01/02/2023

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

